

Le Petit SAINT-CANNAT

EDITION SPÉCIALE



Page 4
Un nouveau Conseil
Municipal

Page 11
A propos de la
déviation

Page 13
Le Cross des écoles en
images

AU FIL DES JOURS



Tous les deux mois, l'agenda culturel et événementiel Au Fil des Jours vous informe des animations et sorties prévues sur notre Commune. Disponible en mairie et dans les salles municipales. Plus d'informations sur www.saint-cannat.fr



Au Fil des Jours

Tous les deux mois, l'agenda culturel et événementiel Au Fil des Jours vous informe des animations et sorties prévues sur notre Commune. Disponible en mairie et dans les salles municipales.

Si vous êtes une association et que vous souhaitez nous informer d'un événement à venir, merci d'envoyer un mail à editions.saintcannat@gmail.com
Nous ne manquerons pas de le diffuser sur notre site internet également.

Si vous ne recevez pas "Le Petit Saint-Cannat", faites-vous connaître auprès du service Accueil 04 42 50 82 02 accueil.mairie@ville-saint-cannat.fr
Pour toute information, rendez-vous sur : www.saint-cannat.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Joël Levi-Valensi, Maire de Saint-Cannat

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
ET RÉDACTEUR EN CHEF
Dominique Camhi, 1ère Adjointe au Maire,
élue à la Communication

CONCEPTION
Inside Out Communication

CRÉDIT PHOTOS
D. Camhi, élus, Services municipaux et Associations

PHOTO DE COUVERTURE ©Christine Combé

IMPRESSION
Imprimerie Vallière 04 90 58 11 57

SOMMAIRE

04 - INFOS MUNICIPALES

- Installation du nouveau conseil municipal
- Organisation du conseil municipal
- Budget 2026
- Investissements 2026
- Présentation du conseil municipal aux agents
- Cérémonie commémorative du 8 mai
- Une jeunesse engagée au cœur de la vie citoyenne
- Le jardin partagé des enfants

16 - URBANISME

- Un dialogue renforcé autour de la déviation
- A propos de la déviation
- Infos Travaux

13 - JEUNESSE

- Rentrée 2026 : inscriptions ouvertes !
- Le Relai Petite Enfance Intercommunal
- Le Forum des parents des tout-petits
- Le Cross des écoles
- Le savoir rouler à vélo pour les CM2
- Trotinettes électriques

18 - ENVIRONNEMENT

- La Commission Environnement
- Encombrants
- Une énergie locale et citoyenne
- Le brulage des déchets verts
- Fête de la Nature
- Nettoyons le Sud avec les écoles

19 - SOLIDARITÉ

- Le plan Canicule
- La Fibre Solidaire revient
- Du répit pour les aidants
- L'Hantavirus
- Le réemploi

20 - CULTURE

- La Belle Récré fait son cirque
- La Nuit des Musées

ÉDITO

Chères Saint-Cannadènes, chers Saint-Cannadens,

Au lendemain des élections municipales du 15 mars dernier, je souhaite vous adresser un immense merci.

Vous avez été 2 884 à vous mobiliser, et plus de 87 % d'entre vous ont choisi de nous faire confiance. Ce résultat historique, qui exprime un soutien à la fois fort et exceptionnel, m'honore profondément autant qu'il m'oblige avec exigence et responsabilité.

Car ce vote dépasse largement le cadre d'une élection. Il traduit une attente : celle d'un cap clair, d'un engagement sincère et d'une action utile pour notre commune. C'est dans cet esprit que nous avons mené cette campagne, rassemblés au-delà des sensibilités politiques, avec un objectif simple et partagé : réussir Saint-Cannat.

Depuis notre prise de fonction, une priorité guide chacune de nos décisions : améliorer concrètement votre qualité de vie. Mais notre responsabilité ne s'arrête pas à l'immédiat. Nous devons aussi préparer l'avenir. Penser le Saint-Cannat de demain, celui de 2050, c'est aujourd'hui faire des choix lucides, responsables et sécurisés : maîtriser notre développement, entretenir nos équipements, préserver notre environnement... et protéger ce que nous avons de plus précieux, nos enfants.



PAR JOËL LEVI-VALENSI
Maire de Saint-Cannat

PERMANENCE DU MAIRE

Tous les premiers samedis
de chaque mois de 9h à 12h.
Sans rendez-vous.

Ces premiers mois ont été consacrés à structurer une nouvelle gouvernance avec une nouvelle manière de travailler : une organisation plus claire, plus ouverte, plus collective. Les commissions municipales se sont installées et sont donc désormais opérationnelles, et de nouveaux comités consultatifs seront créés lors du Conseil Municipal du 29 juin prochain. Ils parachèveront notre nouvelle gouvernance en associant des acteurs de la société civile (structures associatives, habitants, personnalités qualifiées, experts...) pour construire ensemble des décisions plus justes, plus partagées, et donc plus efficaces. Je m'y engage pleinement.

Dans le même temps, nous avons posé un regard lucide sur la situation financière de la commune. Saint-Cannat a beaucoup investi ces dernières années (+ de 20 millions d'euros d'investissements en 10 ans), et c'était nécessaire pour son développement. Aujourd'hui, ces choix nous obligent à être encore plus rigoureux, dans un contexte où les ressources se contractent et où nos partenaires institutionnels, notamment la Métropole, traversent des difficultés pour équilibrer leur budget.

Face à cela, nous avons pris nos responsabilités. En effet, des décisions parfois difficiles doivent être prises pour préserver notre capacité à investir, à entretenir notre patrimoine et à garantir un service public de qualité. C'est aussi dans cet objectif que j'ai souhaité lancer un audit organisationnel et un audit financier : pour mieux comprendre, optimiser et préparer l'avenir avec sérieux et transparence. Faire évoluer nos services pour rendre notre administration et nos équipes de terrains encore plus efficaces est pour moi un impératif. Fixer des trajectoires et donner du sens aux missions de service public assurées quotidiennement par les agents territoriaux de notre commune est une des conditions.

Enfin, parce qu'une commune ne se résume pas à des chiffres ou à des projets, mais d'abord à des femmes et des hommes, je tiens à saluer l'engagement quotidien de nos 90 agents communaux, ainsi que la vitalité de notre tissu associatif et de nos habitants.

Avec l'arrivée des beaux jours, Saint-Cannat vit, s'anime, se rassemble. Et c'est sur le terrain, à vos côtés, que mon équipe et moi-même continuerons à agir.

La saison estivale nous invite à marquer un temps de pause et à nous retrouver. Profitez de l'essentiel, de vos familles, de vos amis et de tous ceux qui comptent pour vous. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Le Maire de Saint-Cannat.



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Lors des élections municipales du 15 mars dernier, la liste menée par Joël Levi-Valensi, "Ensemble pour Saint-Cannat", est élue avec l'adhésion de plus de 87% des Saint-Cannadens qui se sont exprimés aux urnes, avec un taux de participation de plus de 54 %.

C'est le 22 mars qu'a eu lieu l'installation du Conseil municipal de la nouvelle mandature.

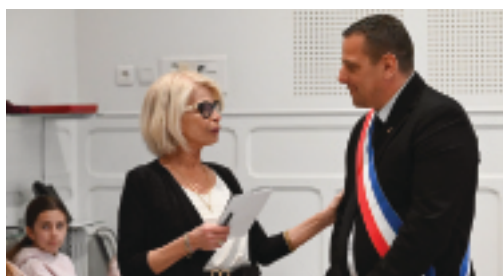
Un instant chargé d'émotion et d'engagement pour les membres de la liste "Ensemble pour Saint-Cannat" plébiscités le 15 mars et qui ont élu à l'unanimité Joël Levi-Valensi à la fonction de Maire de Saint-Cannat, ainsi que les adjoints au Maire et les Commissions thématiques dont ils sont représentants.

Joël Levi-Valensi poursuit ainsi son rôle de chef de file de la commune qu'il avait endossé lors de la précédente élection de janvier 2025. Il était alors porteur d'une nouvelle dynamique qu'il entend poursuivre avec une équipe en grande partie renouvelée et qui constitue une véritable richesse collective, essentielle à l'intérêt général qu'il a toujours défendu. Avec la volonté de mener à bien le projet pensé avec elle pour les années à venir ... Un projet qui a pour ambition de rendre plus belle, plus fraternelle, plus attractive et plus citoyenne notre commune.

Une équipe engagée et prête à agir pour répondre concrètement aux défis du présent et préparer l'avenir, Ensemble pour Saint-Cannat.

*Dominique Camhi
Première adjointe au Maire*

© Christine Combet



Le Conseil municipal est composé de 29 membres : 1 maire, 8 adjoints, 20 conseillers municipaux dont 9 conseillers municipaux délégués.

Les nouvelles Commissions de travail municipales ont été installées lors du Conseil municipal du 22 mars qui a procédé à l'élection du nouveau Maire et a aussi vu voter les décisions institutionnelles relatives au fonctionnement de notre commune.

Chaque commission est constituée d'un groupe d'élus qui travaillent et proposent des orientations sur un domaine défini. Au cœur du processus délibératif qui engage notre ville, elles se réunissent régulièrement et étudient les questions qui seront présentées en Conseil municipal. Elles sont présidées de droit par le Maire, Joël Levi-Valensi,

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

et dispose d'un vice-président ou d'une vice-présidente, élu(e) au sein de chaque Commission composée de six autres membres du conseil municipal.

Des commissions municipales thématiques ont ainsi été constituées, prenant la suite de celles créées en 2025, et dans le même esprit participatif et constructif. Notre gouvernance s'organise ainsi autour de 9 pôles de compétences confiés par le Maire, qui se déclinent à travers 9 Commissions municipales..

PÔLES DE COMPÉTENCES DES COMMISSIONS MUNICIPALES



Dominique Camhi, 1ère Adjointe,
vice-présidente déléguée :
Pilotage - Coordination - Administration de la collectivité
Culture - Education - Information



Guillaume Sorba
2e Adjoint
Vice-président délégué :
Sécurité - Prévention - Risques



Danièle Barbier
3ère adjointe
Vice-présidente déléguée :
Environnement - Développement durable - Transition énergétique



Michaël Cuttillo
4e Adjoint
Vice-président délégué :
Travaux - Technique - Projets structurants



Monique Guillet
5ère adjointe
Vice-présidente déléguée :
Action sociale - Solidarité - Famille



Didier Jarnigon
6e Adjoint
Vice-président délégué :
Finances - Ressources humaines - Administration générale



Sylvie Boulinguez
7ère adjointe
Vice-présidente déléguée :
Vie associative - Jeunesse - Sport - Protection animale
Délégations Espaces naturels et Biodiversité



Olivier Morbelli
8e Adjoint
Vice-président délégué :
Urbanisme - Planification - Développement

LES DÉLÉGATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Paul Vidalou
Conseiller municipal délégué :
Planification urbaine - Affaires juridiques



Audrey Rubiolo
Conseillère municipale déléguée :
Vie scolaire - Accueils jeunes et petite enfance



Sabine Meneut
Conseillère municipale déléguée :
Concertation citoyenne



Nadia Tronc
Conseillère municipale déléguée :
Projet de réhabilitation de la cave coopérative



Walter Paterna
Conseiller municipal délégué :
Santé - Handicap - Prévention sanitaire



Bruno Ripoll
Conseiller municipal délégué :
Travaux en régie



Vanessa Baume
Conseillère municipale déléguée :
Conseil municipal des enfants - Actions jeunesse et citoyenneté



Sabrina Bouras
Conseillère municipale déléguée :
Cérémonies commémoratives - Médiation culturelle



Mathieu Ribes
Suivi de l'Ecole municipale de musique

Pour interagir avec vos élus, vous pouvez les rencontrer spontanément dans les différents événements de la commune, leur écrire via le site internet de la Ville, échanger sur les réseaux sociaux ou assister aux conseils municipaux (dates affichées en mairie). Retrouvez sur le site internet une présentation de chaque membre de l'équipe municipale et leur coordonnées.



En date du 29 avril 2026, le Conseil Municipal, composé des conseillers municipaux nouvellement élus, a adopté le budget de la Commune. Les finances nationales et la grande instabilité géopolitique internationale pèsent aussi malheureusement sur les équilibres financiers des collectivités territoriales, avec une contraction des financements de l'Etat et de nos partenaires institutionnels.

Une vente de terrain pour 350.000 € sur le plateau d'activités économiques de la Pile a permis de clore l'exercice 2025 en excédent. Durant le mandat précédent, plusieurs équipements structurants sont entrés en services : le gymnase de la Seigneurie, l'extension du groupe scolaire, la transformation de la salle Yves Montand en un espace dédié à la culture, l'Espace Antigone,

et aussi la réhabilitation de la piscine municipale. Tous ces équipements sont désormais fonctionnels et pèsent pleinement sur les coûts de fonctionnement de la Municipalité. La commune est aussi fortement impactée par la "taxe SRU" du fait qu'elle ne dispose pas des 25% de logements sociaux imposés par la loi Dufflot (180.000 € en 2026). Bien sûr, d'autres équipements sont ou seront sources d'un peu d'économies d'énergie, comme l'ombrière photovoltaïque du parking du stade ou la prochaine réhabilitation de la salle du 4 Septembre. Malgré un niveau d'investissement très élevé sur le précédent mandat, le niveau d'emprunt de la commune reste légèrement inférieur à la moyenne nationale même s'il a augmenté. Cela est dû à la politique très

active de recherche de subventions auprès de nombreux partenaires, dont le plus important est le Département, suivi de la Métropole, de l'Etat, de la CAF et de la Région. Nous les remercions ici chaleureusement de leur indispensable et fidèle soutien.

Considérant la grande incertitude concernant la vente du terrain d'activité économique au Plan d'Aigue, la recette de 790.000 € n'a pas été réinscrite. Une augmentation des recettes fiscales a été votée. Elle permettra de sécuriser durablement le fonctionnement de l'ensemble des services à la population, mais aussi de maintenir la sécurité dans le village et le bien-vivre à Saint Cannat.

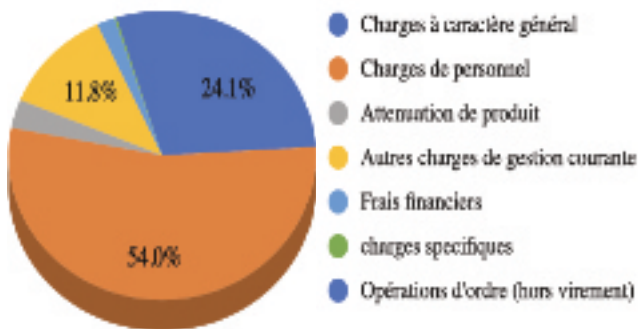
	Investissement *	Fonctionnement **	Total cumulé
Recettes	2.801.001,36	6.997.700,84	9.798.702,20
Dépenses	3.037.402,94	6.861.145,05	9.898.547,99
Solde de l'exercice	-236.401,58	136.555,79	-99.845,79

Solde des Restes à réaliser	152.584,80	-	152.584,80
Résultat reporté N-1	192.347,36	-7.546,93	184.800,43
Résultat cumulé	108.530,58	129.008,86	237.539,44

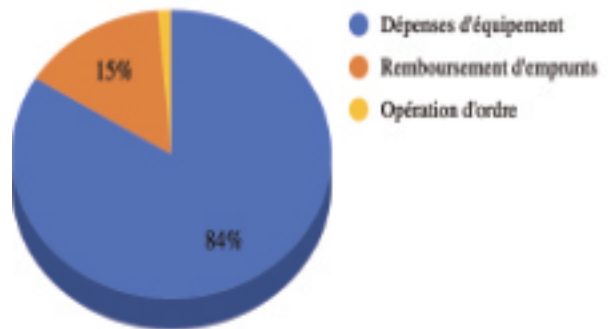
* Les recettes en attentes venant des opérations inscrites en pluri-annualité (AP-CP), estimé à **plus de 800.000 €**, n'apparaissent pas au Compte financier. En conséquence, le résultat réel 2025 est meilleur que celui apparaissant dans le tableau.

** Le solde de fonctionnement est positif grâce à la vente d'un terrain à la Pile de 350.000 €.

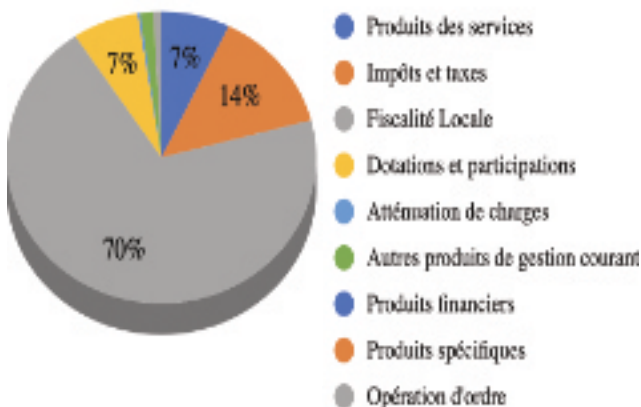
DÉPENSES FONCTIONNEMENT



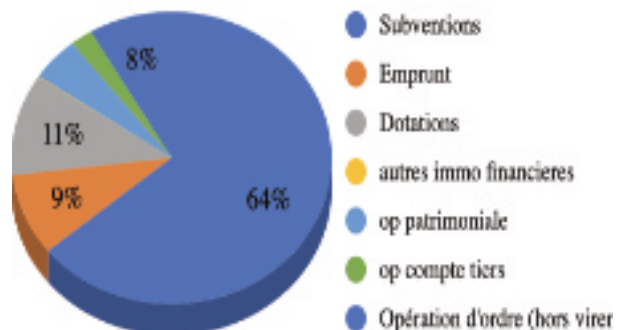
DÉPENSES INVESTISSEMENT



RECETTES FONCTIONNEMENT



RECETTES INVESTISSEMENT



INVESTISSEMENTS 2026



Voici le programme prévisionnel des travaux pour l'année 2026. Il est bien précisé que l'inscription au budget est une autorisation de réaliser un investissement et non une obligation de le faire. Ainsi, certains délais de préparation, d'études réglementaires ou de recherche de financements complémentaires peuvent provoquer des retards dans le lancement d'une opération. Il s'agit d'investissement au sens de la réalisation, mais aussi au sens

comptable. Une opération est parfois terminée longtemps après la mise en services d'un équipement, par exemple lorsqu'il y a des litiges avec les entreprises. C'est notamment le cas pour le gymnase de la Seigneurie ou l'extension du groupe scolaire, qui pèsent toujours sur les dépenses d'investissement en 2026.

Principales opérations pluriannuelles

- ◆ Gymnase de la Seigneurie
- ◆ Transformation Salle Yves Montand en Espace culturel Antigone
- ◆ Extension et amélioration du Groupe scolaire
- ◆ Parc de la Seigneurie
- ◆ Réhabilitation Salle du 4 Septembre

- ◆ Etudes cave coopérative
- ◆ Réhabilitation piscine municipale
- ◆ Ombrière photovoltaïque
- ◆ Extension et mise aux normes crèche
- ◆ Amélioration salle REVOL
- ◆ Réaménagement de la mairie

D'autres investissements sont prévus

- ◆ Voirie et réseaux divers
- ◆ Vidéoprotection (modernisation)
- ◆ Club house football
- ◆ Bâtiments scolaires (diverses améliorations)
- ◆ Verger conservatoire (arrosage)
- ◆ Forêts et débroussaillage
- ◆ Etude sur la réutilisation des eaux
- ◆ Achat de matériel : informatique, véhicule pour Services techniques, restaurant scolaire, etc.



Présentation du Conseil Municipal aux agents

Mardi 5 mai, toute l'équipe municipale s'est retrouvée à l'espace culturel Antigone sous l'impulsion de Monsieur le Maire, Joël Levi-Valensi, qui souhaitait présenter aux agents les élus du nouveau conseil municipal.

Après un moment convivial d'échange autour d'un petit déjeuner, Monsieur le Maire a pris la parole, encadré de celles et ceux qui sont engagés à ses côtés au service de notre commune : 8 adjoints au Maire, 9

conseillers municipaux délégués et 12 conseillers municipaux, dont le travail s'organise en 9 commissions.

Cette rencontre a permis de partager les priorités d'action et de rappeler le rôle essentiel des agents municipaux dans la vie quotidienne de la commune.

Avec une ambition centrale : servir au mieux les saint-cannadènes et saint-cannadens.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 15 juin Jardin Joseph Richaud.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DU 8 MAI



Vendredi 8 mai ont eu lieu les cérémonies commémoratives de la victoire du 8 mai 1945, à la mémoire de celles et ceux qui ont payé de leur vie notre liberté.

Trois temps forts d'hommage et de recueillement ont marqué l'événement : tout d'abord sur le plateau d'activités de la Pile, où deux aviateurs américains ont été abattus en 1944 ; puis au monument aux morts de la place de la République ; enfin au cimetière municipal, où reposent les Saint-Cannadennes et Saint-Cannadens victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Joël Levi-Valensi, maire de Saint-Cannat, a présidé cette cérémonie et remercié tous les participants venus assurer le devoir de mémoire : Stéphane Le Rudulier, sénateur des Bouches-du-Rhône ; Jacky Gérard, conseiller départemental ; les

élus du Conseil municipal ; Roger Roche, président des associations d'anciens combattants FNACA et ARAC ; la gendarmerie de Lambesc ; les sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers de Lambesc ; la police municipale de Saint-Cannat ; le Conseil municipal des enfants et les enseignants ; les représentants d'associations saint-cannadennes ; l'École de Musique municipale ; ainsi que de nombreux habitants de la commune.

Ces mobilisations patriotiques, empreintes d'émotion et de dignité, permettent l'indispensable transmission vers les jeunes générations.

Saint-Cannat Communication



UNE JEUNESSE ENGAGÉE AU CŒUR DE LA VIE CITOYENNE



La délégation "Jeunesse et citoyenneté" accompagne et valorise l'engagement des jeunes au sein de la commune. A travers le Conseil Municipal des Enfants (CME), elle offre aux plus jeunes un espace d'expression, de réflexion et d'action concrète sur des projets qui les concernent. Agent territorial depuis de nombreuses années, j'ai débuté au sein du service enfance et jeunesse de la mairie de Grans où j'ai été à l'initiative de la création du CMJ. J'ai rejoint depuis peu le service vie associative et protocole tout en restant référente du CMJ, poursuivant mon engagement en faveur de la participation des jeunes à la vie citoyenne.

VÉRITABLE ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le CME émane d'une véritable volonté politique d'instaurer un dialogue avec les jeunes, de prendre en considération leurs avis et de leur permettre de proposer des projets. La création de ce conseil municipal s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

LE CME, C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal des enfants est une assemblée composée de jeunes élus, qui réfléchissent et agissent pour améliorer la vie de leur commune. C'est une instance consultative, participative et d'engagement. Ils sont les portes paroles de la jeunesse.

QUEL EST SON RÔLE ?

Le CME a pour but de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la démocratie et de la citoyenneté. Ils découvrent le fonctionnement d'une collectivité et s'investissent dans des projets.

DES MISSIONS CONCRÈTES ET VARIÉES

Le CME est un lieu d'échange mais est également un lieu qui permet aux jeunes élus d'agir et de mettre en place des actions concrètes autour de thématiques essentielles telles que :

- ◆ L'éducation, la jeunesse et la citoyenneté

- ◆ L'environnement

- ◆ Les sports et les loisirs

Par ailleurs, les jeunes conseillers participent aux cérémonies et sont présents aux côtés de Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal lors de diverses manifestations, comme les cérémonies commémorative ou la cérémonie des vœux.

LES RÉALISATIONS DU CME

Concernant l'année 2026 :

- ◆ Participation à la Commission menu du restaurant scolaire.

- ◆ Poursuivre le projet de création du City stade.

- ◆ Mettre en place des activités inter-générationnelles avec la maison de retraite Les colibris.

- ◆ Création d'un bal de fin d'année pour les CM2.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tous les élèves de CM2 scolarisés à l'école de la Touloubre peuvent présenter leur candidature pour le CME.

QUI PEUT VOTER POUR LES ÉLIRE ?

Les élections se déroulent au sein même de la mairie. Leur mandature est d'une année. Une fois élus, les jeunes conseillers se réunissent régulièrement le vendredi de 12h à 12h45 pour travailler sur leurs projets.

Vanessa Baume

Conseillère municipale déléguée au Conseil municipal de enfants et aux Actions Jeunesse et citoyenneté

LE JARDIN PARTAGÉ DES ENFANTS

Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial, le centre aéré Îlot Folies et le périscolaire de l'école La Touloubre collaborent autour de l'entretien du jardin partagé de l'établissement.

Les enfants du centre aéré ont récemment participé au dépôt de compost dans le jardin, tandis que ceux du périscolaire ont récolté les fraises destinées à la cantine scolaire.

De son côté, la classe de CP de Mme Blanc a planté différentes graines afin d'observer l'évolution des cultures, notamment des radis et des salades. Les élèves ont également mis en terre des plants de tomates cerises.

Hélène Bustos

Agent responsable du Périscolaire



UN DIALOGUE RENFORCÉ AUTOUR DU PROJET DE DÉVIATION

Depuis plusieurs mois, la Commune a mis en place des réunions périodiques consacrées au projet de déviation de Saint-Cannat. Soucieuse d'associer pleinement les acteurs engagés sur ce dossier, elle a souhaité intégrer à cette démarche le Collectif pour la déviation de Saint-Cannat.

Une organisation de travail à plusieurs niveaux

Ces échanges prennent différentes formes complémentaires :

- **Des réunions internes**, réunissant les élus et les services communaux concernés, afin d'identifier les questions, les enjeux et les problématiques soulevés par le projet ;
- **Des comités techniques (CoTech)**, organisés avec les représentants de la Direction des Routes et des Ports du Département, permettant d'apporter des réponses aux questions techniques et réglementaires ;
- **Des comités de pilotage (CoPil)**, destinés à assurer un suivi régulier de l'avancement du projet et à coordonner les différentes étapes de sa mise en œuvre.

Depuis novembre 2025, **huit réunions** ont ainsi été organisées : **quatre réunions internes, un CoTech et trois CoPil**. La prochaine échéance est fixée à **septembre 2026**, avec la tenue du **CoTech n° 2**.

Une relance concrète du projet

Le premier Comité de pilotage, réuni le **26 novembre 2025**, a marqué une étape importante en permettant de renouer le dialogue après une longue période d'absence d'échanges. À cette occasion, le Département a réaffirmé sa volonté de mener à bien le projet de déviation, engagement confirmé par la délibération du Conseil départemental du 14 avril relative au budget prévisionnel 2026. Le Département s'était également engagé à présenter un calendrier actualisé de l'opération. Lors du dernier CoPil, tenu le **12 mai 2026**, il a ainsi présenté la société publique locale d'équipement et d'aménagement **SOLEAM**, désormais chargée de conduire la procédure réglementaire nécessaire à l'acquisition de l'ensemble des emprises foncières du projet.

Cette société, déjà mobilisée sur sa mission, a annoncé un objectif de finalisation de cette procédure au **premier semestre 2028**, soit une échéance avancée par rapport aux prévisions initiales.

Un travail approfondi sur les aspects techniques

Les réunions internes et les comités techniques ont permis d'examiner en détail les caractéristiques du futur tracé : déblais et remblais, largeurs de chaussée, carrefours giratoires, passages supérieurs et inférieurs, ouvrages d'art ou encore insertion paysagère.

Ces réunions ont également porté sur :

- le rétablissement des voies communales impactées par le passage de la déviation ;
- l'organisation des accès et des déplacements locaux ;
- la prise en compte des mobilités actives, notamment les cheminements piétons et les aménagements cyclables.

Une coopération étroite entre la Commune et le Département

La Commune poursuit son accompagnement du Département dans plusieurs domaines, notamment pour la mise en œuvre des mesures environnementales compensatoires ou encore dans le cadre des procédures d'acquisition amiable déjà engagées.

De son côté, le Département s'est engagé à étudier les demandes formulées par la Commune et à en évaluer la faisabilité technique, réglementaire et financière, tout en veillant au respect du cadre fixé par la Déclaration d'Utilité Publique.

Cette démarche de concertation et de suivi régulier permet aujourd'hui de disposer d'une vision plus claire de l'avancement du projet et des étapes à venir.

Service Urbanisme



À PROPOS DE LA DÉVIATION

Suite aux reportages passés sur les journaux nationaux de France 2 et France 3 le mercredi 25 mars dernier, relatifs au projet de déviation, la Municipalité de Saint Cannat a souhaité apporter les précisions que le Maire, Joël Levi-Valsenti, a relayées dans un communiqué de presse. Nous vous les rappelons ici. La déviation de la RD7n à Saint-Cannat est un projet de contournement routier envisagé depuis les années 1970. L'objectif principal est de sécuriser et de fluidifier la circulation dans le centre-ville de Saint-Cannat, aujourd'hui traversé par près de 17 000 véhicules par jour.

Après l'obtention d'un avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) en 2024 et la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) jusqu'en 2030, le projet semble s'accélérer avec le lancement des procédures d'acquisition foncières sur l'emprise de la nouvelle voie qui sera créée. Les propriétaires ont été contactés récemment par les Services du Département, maître d'ouvrage de cette opération structurante.

S'agissant du tracé alternatif évoqué dans le reportage par quelques habitants impactés par le projet, les motifs ci-dessous rendent **cette proposition inenvisageable**.

1. Evalué aujourd'hui à 65 Millions d'€ pour la création d'une voie d'environ 3 km, le tracé « alternatif » dans le reportage impliquerait une voie de plus de 8 km, augmentant ainsi de façon proportionnelle le coût du projet qui dépasserait 150 Millions d'€.
2. Toute modification du tracé nécessiterait de reprendre l'intégralité des études réalisées, de représenter un dossier complet au CNPN et de marquer un retour en arrière de plus de dix années de procédures par rapport à l'avancée du projet actuel. (Modification du PLUI, enquête publique, nouvelle DUP ...)
3. Le tracé « alternatif » évoqué aurait également pour effet de couper à plusieurs endroits la Touloubre et de traverser des espaces naturels riches de biodiversité ainsi que des sites protégés en zone Natura 2000. Aucune dérogation relative à l'interdiction de destruction d'espèces protégées ne pourra être délivrée.
4. Enfin, le tracé alternatif évoqué de plus de 8 km encouragerait une grande quantité d'usagers à traverser le village plutôt que d'emprunter la nouvelle voie de contournement créée. L'opportunité même du projet serait ainsi remise en cause.



INFOS TRAVAUX



ÉCOLE

Pour le bien-être et la sécurité des élèves, des travaux ont été réalisés dans la cour de l'école de la Touloubre :

- Agrandissement de la cour de 200m² pendant les vacances d'été 2025.
- Pose d'un revêtement drainant (enrobé) qui absorbe une partie des eaux pluies pour éviter la surcharge du réseau pluvial.

La Directrice de l'école, Mme Nightingale, remercie la Municipalité pour sa réactivité et son attention dans la mise en place de ces aménagements, qui améliorent significativement les conditions d'accueil pour l'ensemble de la communauté éducative.





RENTRÉE 2026

Les inscriptions aux écoles sont ouvertes !

L'inscription aux écoles est obligatoire pour :

les enfants nés en 2023 (rentrée 2026 en Petite Section de maternelle)
les enfants nés en 2020 (rentrée 2026 en Cours Préparatoire)
les enfants nouveaux arrivants dans la Commune.

Constitution du dossier d'inscription

La demande d'inscription se fait de façon dématérialisée.

Téléchargez la fiche d'inscription sur saint-cannat.fr

Pièces à fournir en pdf (photos non acceptées)

- ◆ Fiche d'inscription
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Copie du Livret de famille (pages des parents et des enfants)
- ◆ Jugement de divorce, le cas échéant.

Envoi du dossier

Par mail de préférence :

periscolaire@ville-saint-cannat.fr

OU par courrier si vous ne disposez pas de matériel informatique :

Service Périscolaire, Hôtel de Ville,
14 place de la République,
13760 Saint-Cannat.

Formalités d'admission

Lorsque votre demande d'inscription à l'école aura été validée en mairie, vous en recevrez une copie par mail ou par courrier.

Vous devrez ensuite procéder à l'admission définitive auprès des directrices des écoles aux dates de permanence qui seront indiquées ultérieurement.

ATTENTION : l'inscription ne pourra pas être finalisée si votre dossier n'est pas complet. Aucune photocopie ne pourra être faite sur place.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) INTERCOMMUNAL

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'écoute et d'accompagnement autour de la petite enfance (de 0 à 6 ans).

Il est itinérant sur les communes de Lambesc, Saint-Cannat, Éguilles, et peut-être prochainement Ventabren.

Le RPE est présent à Saint-Cannat les mardis, au complexe de la Seigneurie :

Mardi matin (9h-12h), il accompagne les assistantes maternelles et les enfants accueillis lors de temps d'éveil et de professionnalisation.

Mardi après-midi (13h30-15h30), il accueille le public pour répondre aux questions relatives aux modes de garde (assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), etc.) ainsi qu'aux aides financières possibles.

Le RPE est également disponible par téléphone les jeudis de 9h à 12h30.

Contact : 06 66 86 02 17

rpe.intercommunal@dso.ifac.asso.fr

L'adresse du RPE à Saint-Cannat :
Complexe de la Seigneurie, 55 Bd Marcel Parraud.



FORUM DES PARENTS DES TOUT-PETITS

Vendredi 26 juin a eu lieu, de 18h à 19h30 à l'école maternelle, le forum réservé aux parents des enfants entrant en petite section.

■ Les parents ont visité avec les enfants l'école maternelle, la cantine maternelle et le centre aéré.

■ Ils ont visité deux stands dans le réfectoire de la cantine maternelle : celui du Centre aéré îlot folies et celui du Périscolaire.

Les parents ont aussi rencontré les membres de l'association des parents d'élèves "Ecole et parents".

Service Périscolaire



LE CROSS DES ÉCOLES

Une journée olympique.

Le cross 2026 des écoles, parfaitement organisé le 3 avril par les directrices et les enseignants soutenus par la Municipalité, l'association École et Parents, les parents d'élèves et les élues à l'Education, Dominique Camhi, et à la Vie Scolaire, Audrey Rubiolo, a été, sans conteste, une réussite éclatante, incarnant pleinement les valeurs d'engagement, de partage, de dépassement et de résilience. Ce sont ces quatre mots qui résument à merveille l'esprit de cette matinée !

L'après-midi, le maire, Joël Levi-Valensi, accompagné de l'élue à la Jeunesse et aux Sports, Sylvie Boulinguez, a remis les médailles aux enfants, en les félicitant pour leurs performances olympiques ! Bravo encore à tous les enfants !

Saint-Cannat Communication



LE SAVOIR ROULER À VÉLO POUR LES ÉLÈVES DE CM2

Les 5 et 7 mai 2026, les élèves de CM2 de l'école de Saint-Cannat ont participé à l'opération "Savoir Rouler à Vélo", organisée dans le cadre d'un partenariat entre les polices municipales de Lambesc et de Saint-Cannat.

Au cours de ces deux journées, les enfants ont bénéficié d'apports théoriques portant sur les règles de circulation, la sécurité routière et les bons comportements à adopter à vélo. Ces enseignements ont ensuite été mis en application lors d'ateliers pratiques permettant aux élèves d'évoluer en situation réelle et de développer leur autonomie à bicyclette.

Cette action pédagogique a permis aux participants de valider plusieurs compétences exigées en fin de CM2 dans le cadre du dispositif national "Savoir Rouler à Vélo".

La remise des diplômes s'est tenue le 12 mai 2026 en présence de monsieur le Maire et des policiers municipaux ayant participé à l'encadrement de cette opération. L'équipe enseignante se réjouit de cette collaboration enrichissante et remercie la Municipalité ainsi que l'ensemble des intervenants pour leur implication auprès des élèves.

Hélène Bustos



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : les règles à connaître



L'utilisation des trottinettes électriques est encadrée par des règles précises visant à garantir la sécurité de tous. L'âge minimum requis est fixé à 14 ans et la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h. Le débridage est strictement interdit.

Les utilisateurs doivent circuler en priorité sur les pistes cyclables ou sur les routes limitées à 50 km/h. La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf autorisation spécifique.

Une seule personne est autorisée par trottinette. Les équipements obligatoires comprennent notamment un éclairage avant et arrière, des dispositifs réfléchissants et un avertisseur sonore. Le port du casque est fortement recommandé et obligatoire hors agglomération.

Une assurance responsabilité civile est également obligatoire. En cas d'infraction, des sanctions et amendes importantes peuvent être appliquées.





COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGETIQUE.

Notre commission s'est fixée pour objectif de poursuivre l'ancrage de Saint-Cannat dans un cadre de vie durable « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » Guidée par l'Agenda 2030, nous avons pour ambition d'agir sur les trois volets étroitement liés : l'environnement, le développement durable et la transition énergétique.

Le patrimoine naturel

- ◆ Elaborer une cartographie de nos espaces et l'agenda de leur biodiversité (faune et flore).
- ◆ Rouvrir au public un sentier en bord du Tournon en valorisant son patrimoine, valoriser le plateau de la Lecques et les berges de la Touloubre.
- ◆ Poursuivre l'acquisition d'espaces naturels afin d'en sécuriser leur préservation.

La nature en ville, les mobilités actives et la propreté

- ◆ Lutter efficacement contre les îlots de chaleur tant en cœur de ville qu'en périphérie par la renaturation des sols et la plantation de végétaux adaptés au nouveau climat.
- ◆ Mettre en place, avec nos partenaires institutionnels et nos voisins, le schéma directeur des mobilités actives afin que chacun puisse se déplacer en toute sécurité en ville et en campagne.
- ◆ Déployer les composteurs collectifs et former les usagers à leur emploi.
- ◆ Sacraliser les espaces naturels en ville en créant une coulée verte et bleue autour de nos cours d'eau.

L'énergie et l'eau

- ◆ Faire de notre village un territoire autonome énergétiquement en déployant les énergies renouvelables.
 - ◆ Faire de Saint-Cannat un territoire résilient en eau en préservant cette ressource naturelle tout en veillant à sa juste répartition.
 - ◆ Accompagner notre territoire et ses administrés vers la neutralité carbone.
- Un plan ambitieux mais réaliste pour que chaque Saint-Cannaden vive harmonieusement dans une ville qui prend en compte les enjeux liés au climat, qui préserve les espaces naturels et valorise la biodiversité.

Danièle Barbier, Adjointe au Maire

Déléguée à l'Environnement, au Développement durable, à la Transition énergétique

ENCOMBRANTS

Deux rendez-vous par mois

Pour faciliter vos démarches et garder notre ville propre, la collecte des encombrants évolue.

Deux passages sur rendez-vous :

- 1^{er} jeudi du mois
- 3^e mardi du mois

Prise de rendez-vous obligatoire au
08 00 94 94 08

Les encombrants sont les objets volumineux qui ne rentrent pas dans les bacs classiques : meuble, literie, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, vélo, jouet volumineux, élément de menuiserie,...

Bien que volumineux, ces déchets ne relèvent pas du service de collecte des encombrants :

- Gravats → déchèterie.
- Déchets verts → compost / déchèterie.
- Pneus usagés → reprise gratuite chez le garagiste.
- Bouteilles de gaz → reprise gratuite par le vendeur ou en point de collecte.
- Véhicule à moteur hors d'usage → professionnel agréé.

Déposer ses encombrants sans rendez-vous, sur le trottoir, au pied des colonnes ou dans la nature, est interdit.

Ces dépôts sauvages dégradent le cadre de vie et coûtent cher à la collectivité.

Les contrevenants s'exposent à :

- 135€ d'amende, si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat de l'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction).
- 375€ d'amende, si vous payez après le délai de 45 jours.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge peut décider d'une amende de 750€ (jusqu'à 1 500€ avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Chaque geste compte : en respectant les consignes et en prenant rendez-vous, vous contribuez à un village plus propre, plus sûr et plus respectueux de l'environnement.



FÊTE DE LA NATURE ET LANCEMENT DU CLUB NATURE

La biodiversité est une priorité pour notre commune.

La Commission Environnement, sous l'égide de Danièle Barbier, est déjà bien engagée pour œuvrer à sa protection. Accompagnée par La Tortue qui secoue le monde", la commission a proposé un nouveau projet : la Fête de la Nature et le lancement du Club Nature les vendredi 22 et samedi 23 mai.

Un week-end placé sous le signe de la découverte et de la sensibilisation, et qui a débuté à l'Espace Antigone vendredi 22 au soir, avec une conférence organisée par Claire Maltot sur les météorites. Cette conférence de Jérôme Gattaccecca, chercheur au CNRS, a été particulièrement bien suivie, et le conférencier a pu répondre à toutes les questions d'un public curieux.

Samedi 23 mai, au Bord du Budéou, le Club Nature dont l'objectif est d'organiser des sorties, des ateliers et des réflexions sur la préservation de notre patrimoine naturel, a fait ses preuves avec la réalisation d'un chantier pour créer une haie sèche favorisant des habitats, des lieux de nutriments et de nidations pour différentes espèces sauvages (hérissons, oiseaux, reptiles, insectes...), et également la plantation d'arbustes variés, lieux d'échanges et de vie.

Plusieurs ateliers ont aussi été proposés ce jour-là par des associations très sensibilisées à la préservation de la biodiversité.

- Ruche pédagogique "Annafloelie" avec Mathieu Ribes
- Troc de plantes et semis avec les Jardins du Budéou
- Atelier sensoriel avec Charlotte Meïffren
- Création éphémère à partir d'éléments naturels avec Prax et Merveilles
- "De la Graine à la Fleur" avec Maud Papelard
- Fabrication de Haie sèche, plantation, sensibilisation à la Ripisylve avec Sabine Meneut, Sylvie Boulinguez et toute l'équipe de la Tortue qui secoue le monde.

Ces échanges conviviaux se sont déroulés en présence du Maire, Joël Levi-Valensi, ainsi que plusieurs autres élus dont Danièle Barbier.

Particulier ou association, pour participer au prochain Club Nature, n'hésitez pas à contacter la Mairie, en laissant un message à l'attention de Sabine Meneut ou Sylvie Boulinguez.

Sylvie Boulinguez, Adjointe au Maire



NETTOYONS LE SUD AVEC LES ÉCOLES



Vendredi 29 mai dernier, en matinée, les élèves des grandes classes de l'école de la Touloubre se sont mobilisés dans le cadre de l'opération "Nettoyons le Sud".

Accompagnés de leurs enseignantes, de parents bénévoles, des élèves Danièle Barbier, Nathalie Frate et Audrey Rubiolo, ainsi que d'Hélène Bustos, responsable du service École, les enfants ont participé à une action citoyenne de ramassage des déchets dans la commune.

Accueillis par le maire, Joël Levi-Valensi, les élèves ont été chaleureusement remerciés à l'issue de cette matinée placée sous le signe de l'engagement et du respect de l'environnement.

Menée en partenariat entre la municipalité et l'école de la Touloubre, cette opération s'inscrit dans le cadre de "Nettoyons le Sud", une mobilisation régionale dédiée à la préservation du territoire et à la lutte contre les déchets sauvages.

À travers cette initiative, la commune souhaite sensibiliser les plus jeunes aux gestes écoresponsables et aux valeurs de citoyenneté, de respect et de protection du cadre de vie.

Bravo et merci à tous les participants pour leur implication.



UNE ÉNERGIE LOCALE ET CITOYENNE



À Saint-Cannat, la transition énergétique devient une réalité concrète grâce à "Saint-Cannat Énergie Solidaire et Partagée" (SCESP), une association récemment créée pour développer l'autoconsommation collective d'électricité au sein de la commune.

L'idée est née de la volonté d'habitants engagés de proposer une solution locale, simple et solidaire autour de l'énergie solaire. Le principe : permettre aux propriétaires équipés de panneaux photovoltaïques de mettre à disposition leur surplus à d'autres habitants de Saint-Cannat plutôt que sur le réseau avec EDF Obligation d'Achat (EDF OA).

Les consommateurs bénéficient ainsi d'une électricité moins chère, avec un prix du kilowattheure à moins de 10 centimes. Cette démarche favorise un véritable circuit court de l'énergie, où producteurs et consommateurs participent ensemble à une initiative citoyenne au service du territoire.

À terme, l'objectif est d'accompagner des habitants confrontés à la précarité énergétique, pour permettre à chacun d'accéder à une énergie plus durable, plus locale et plus abordable.

Avec "Saint-Cannat Énergie Solidaire et Partagée", Saint-Cannat confirme son engagement en faveur d'une transition énergétique solidaire et citoyenne.

Rejoignez-nous !

06 25 74 08 15
scesp.acc@gmail.com

RAPPEL

Interdiction de brûler les déchets verts.

Le brûlage des déchets verts est interdit dans tout le département des Bouches-du-Rhône, quelle que soit la période de l'année.

Des solutions existent :
déchetterie gratuite,
compostage ou broyat.

Merci de respecter l'air de
Saint-Cannat !



PLAN CANICULE

Un été au frais pour nos seniors

Solidarité

Tout au long de l'été, la salle Revol vous ouvre ses portes du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h, pour accueillir les seniors dans un espace climatisé, confortable et chaleureux.

Au programme : jeux de société, goûters partagés, moments d'échange et de convivialité pour profiter d'après-midis agréables malgré les fortes chaleurs.

En cas de canicule, ce lieu pourra également accueillir les femmes enceintes ainsi que les familles avec des enfants en bas âge.

Un animateur ou une animatrice sera présent(e) du 1er juillet au 14 août inclus afin d'animer et d'accompagner ces temps de rencontre.

Renseignements auprès du CCAS : 04 42 50 82 26.

Bon à savoir

Le CCAS de Saint-Cannat permet aux personnes fragilisées de s'inscrire au Registre Nominatif. Grâce à ce dispositif, le CCAS les contactera quotidiennement pour s'assurer de leur bon état de santé.

Pour s'inscrire, contacter le C.C.A.S : 04 42 50 82 26.

Pour plus d'infos sur les bons réflexes à tenir pendant la canicule, consultez les recommandations gouvernementales :

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14978

www.vivre-avec-la-chaueur.fr

Centre Communal d'Action Sociale





La Municipalité de Saint-Cannat en partenariat avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle "La Vie est Belle" informent la population sur l'hantavirus.

Ce virus reste rare en France, mais quelques gestes simples permettent de réduire efficacement le risque.

L'hantavirus est transmis par certains rongeurs sauvages, notamment par leurs déjections. Le risque existe surtout lors du nettoyage de lieux fermés ou peu ventilés, comme les greniers, caves, abris de jardin ou cabanons. À noter que certaines formes d'hantavirus, comme le virus Andes (principalement présent en Amérique du Sud), peuvent se transmettre d'être humain à être humain, ce qui reste exceptionnel et non observé en France.

Les bons réflexes

- ◆ Aérer les locaux avant intervention.
- ◆ Porter des gants, et un masque si l'endroit est poussiéreux.
- ◆ Humidifier les surfaces avant de nettoyer.
- ◆ Éviter de balayer à sec.
- ◆ Se laver soigneusement les mains après toute activité à risque.

En cas d'exposition possible à un cas confirmé ou suspect, il est recommandé de porter un masque, de s'isoler et de se signaler rapidement aux autorités sanitaires, ainsi que de demander un avis médical. Une surveillance adaptée peut alors être mise en place. Les symptômes peuvent ressembler à un état grippal : fièvre, fatigue, douleurs musculaires, parfois gêne respiratoire. En cas de doute, il convient de consulter un professionnel de santé.

La Municipalité rappelle que le risque reste faible et que la prévention repose avant tout sur des gestes simples et accessibles à tous.

La Municipalité et les professionnels de santé de la MSP "La Vie est Belle" restent mobilisés aux côtés des habitants pour informer et accompagner.

DU RÉPIT POUR LES AIDANTS

Vous êtes aidant et avez besoin d'un moment pour souffler? L'instant de répit est là pour vous !

Porté par l'association L'Oasis, en partenariat avec Recipro-Cité et le CCAS de Saint-Cannat, ce programme permet aux aidants de prendre du temps pour eux.

Pendant ce temps, leurs proches sont pris en charge par des professionnels qualifiés, à travers des activités stimulant les fonctions cognitives, favorisant le maintien de l'autonomie et les liens sociaux.

Tous les vendredis

De 13h30 à 16h

Maison des Projets, 84 rue Gustave Eiffel, résidence Le Budéou, 13760 Saint-Cannat

Gratuit sur inscription (places limitées)

Info & Inscription 04 87 33 71 49 (Plateforme) ou 04 42 50 82 26 (CCAS)

Accessible aux usagers de Lambesc, La Barben, Pélissanne, Lançon-Provence, La Roque d'Anthéron, Saint-Estève, et Saint-Cannat.



LE RÉEMPLOI ? PRÉSERVER SON PORTE-MONNAIE ET LA PLANÈTE !

Un meuble, un appareil électrique, un vêtement ou un objet devenu inutile peut souvent être réparé, donné ou revendu plutôt que jeté. Un geste simple qui permet de réduire les déchets, de préserver les ressources naturelles et de soutenir l'économie locale.

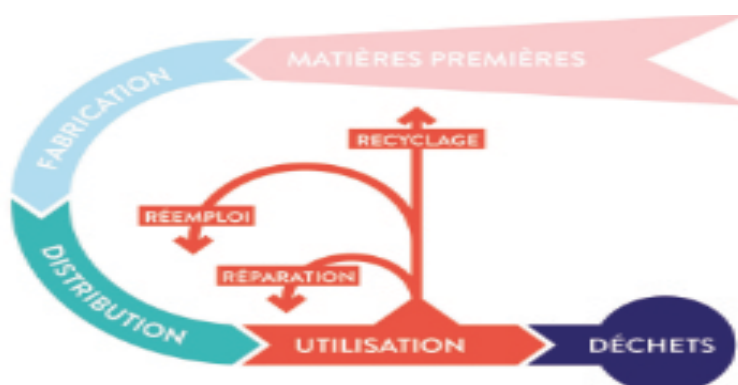
Faire réparer un équipement permet de prolonger sa durée de vie tout en bénéficiant, chez un réparateur labellisé QualiRépar, du bonus réparation déduit directement de la facture.

Les objets en bon état peuvent être déposés en déchèterie ou en ressourcerie, où ils sont triés, réparés si nécessaire, puis revendus à prix solidaire.

Même usagés, les textiles peuvent

être réemployés ou recyclés. En les déposant dans les points de collecte dédiés, chacun contribue à une démarche à la fois écologique et solidaire.

Plus d'informations sur le site et l'application de la Métropole Aix-Marseille-Provence



CETTE ANNÉE, LA BELLE RÉCRÉ FAIT SON CIRQUE !

Sous l'égide de la Commission Culture, la Municipalité de Saint-Cannat organise depuis 2012 le festival Jeune public "La Belle Récré" qui s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de soutien à la Culture, à la Jeunesse et aux Familles. Il est chaque année co-organisé avec une association de la commune.

En 2026, l'association Le Fil d'Ariane a souhaité prendre le relai de Champ Libre dans l'organisation de La Belle Récré. Dédié à l'apprentissage du cirque sur la commune, le Fil d'Ariane organisait depuis 2022 le Festoche, un festival de proximité, conformément à son objet statutaire de "relier l'éducatif, le social et le culturel". Regrouper les deux manifestations, éditées à quelques semaines d'intervalle, nous a semblé cohérent en termes de programmation, de savoir-faire et à de moyens.

La Belle Récré, à visée culturelle et ludique, destiné à la jeunesse, enfants et adolescents, et ainsi à toute la famille, continue son chemin en conservant son identité, et surtout son objectif : permettre à tous de découvrir des ateliers et des spectacles participatifs gratuits, d'entrer en contact avec le spectacle vivant sous toutes ses formes : cirque, théâtre, conte, musique, loisirs créatifs...

Mais avec un nouveau regard, celui de l'équipe du Fil d'Ariane !

Alors, avec l'équipe du Fil d'Ariane, nous vous donnons rendez-vous les 3, 4 et 5 juillet prochains pour une édition que vous découvrirez dans le flyer dédié et sur le site internet de la Ville.

L'équipe Culture

Dominique Camhi, déléguée à la Culture

Sylvie Boulingueux, Sandrine Rochez, Sabrina Bouras, Alexis Chiabrando, Nathalie Frate, Vanessa Baume



LA NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

À l'occasion de la Nuit européenne des Musées, le Musée Suffren a ouvert ses portes au public pour une soirée dédiée à la découverte du patrimoine local.

Organisée par l'association Les Amis du Vieux Saint-Cannat à l'Espace Suffren, cette animation a permis aux visiteurs de participer à des visites commentées du musée et de plonger dans l'histoire du village à travers plusieurs parcours en petits groupes.

Tout au long de la soirée, petits et grands ont pu profiter d'animations ludiques autour du patrimoine saint-cannaden : quiz, puzzles, identification du patrimoine immobilier et parcours découverte dans le musée.

La Municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles et participants qui ont contribué à la réussite de ces beaux moments de partage autour de l'Histoire de Saint-Cannat.



VENDREDI
17
JUILLET
18h > 22h30

Ville de
SAINT-CANNAT

SPORT ET PARTAGE

**Complexe sportif
Albert Barre**

Animation avec
« Route 70 »
Pop, rock et soul

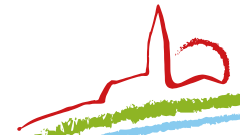
**Buvette et restauration
à l'espace piscine**

**OUVERT
À TOUS !**

Fête organisée par la Municipalité, le Sporting Club, le Tennis Club,
Fai Avans et Sporti'Culture pour Tous.
Pré-inscription 06 16 49 68 59 (par sms)
Inscription le jour J de 18h à 19h au stade

SAINT CANNAT
T E N N I S C L U B




Ville de
SAINT-CANNAT
f www.saint-cannat.fr
o